



Notes pour une allocution

À l'occasion de l'événement parallèle *Accès à la justice pour les femmes : Conventions intercontinentales et nouvelles formes de violence en ligne* de la 70^e Session de la Commission de la condition de la femme

10 mars 2026

New York




[Salutations d'usage]

Bonjour,

Je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui pour cet événement. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour réfléchir ensemble aux meilleures façons de lutter contre la violence en ligne envers les femmes, un fléau qui ne connaît pas de frontières.

[Conventions internationales]

Le Canada a toujours placé la lutte contre les violences faites aux femmes au cœur de ses priorités. Il a été l'une des premières nations à ratifier, en 1981, la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#), la CÉDEF.




Cet engagement a été réitéré avec la signature, le 7 mars 2025, de la [Convention de Belém do Pará](#). Le 13 novembre suivant, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une [motion](#) approuvant la Convention, dont les objectifs concordent pleinement avec les engagements du Québec.

[État de situation]

Malgré ces dispositifs, nous le savons, la lutte contre les violences fondées sur le genre est encore bien loin d'être achevée.

En effet, les femmes sont [surreprésentées](#) parmi les victimes de harcèlement criminel et de publication non consensuelle d'images intimes. Elles représentent environ les trois quarts des victimes.



Les jeunes femmes, celles qui appartiennent à un groupe minoritaire, qui évoluent dans des milieux masculins ou qui prennent la parole en public, sont davantage visées par l'hostilité en ligne. Les femmes politiques font ainsi face à plus de violence, d'intimidation et de menaces.

Au Québec, une étude publiée en février dernier menée dans environ 200 écoles démontre que les propos et gestes misogynes et antiféministes seraient plus visibles et plus fréquents qu'auparavant dans les écoles. Nos jeunes filles et jeunes femmes sont donc particulièrement à risque face à la montée des discours masculinistes d'extrême-droite et nous devons les protéger.

[Initiatives : mesures judiciaires]

Défendre l'égalité des genres est justement depuis longtemps un engagement du Québec.

Sur le plan juridique, plusieurs comportements, comme le harcèlement et la prolifération de menaces, sont déjà passibles de condamnation, qu'ils soient commis en ligne ou en personne.

Les parlementaires de l'Assemblée nationale ont adopté en novembre 2019 une [motion](#) soulignant que « la cyberintimidation prend une forme particulière lorsqu'elle est dirigée vers les femmes en s'attaquant notamment à leur intégrité physique ».

En 2024, l'Assemblée a adopté la [Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en](#)


matière civile des personnes victimes de violence.

Cette loi accélère et simplifie les procédures visant à émettre une ordonnance pour faire retirer ces images et durcit les sanctions pour non-respect de l'ordonnance.

[Réforme fédérale]

Des changements sont aussi à l'étude dans le domaine du droit criminel, qui relève du Parlement fédéral selon la Constitution canadienne. La Chambre des communes étudie actuellement une importante réforme du *Code criminel* afin de mieux protéger les personnes survivantes de violence.


Parmi les dispositions proposées figurent la criminalisation du contrôle coercitif et l'alourdissement des peines pour la diffusion non



consensuelle d'images intimes. On envisage aussi d'élargir l'infraction de harcèlement criminel pour qu'elle comprenne les comportements harcelants commis au moyen de technologies modernes. Finalement, ce projet de loi propose de qualifier automatiquement de meurtre au premier degré les féminicides commis sur des partenaires intimes dans un contexte de contrôle coercitif ou de violence, même sans préméditation.

[Initiatives : politiques publiques]


Au Québec, suivant la première politique en condition féminine, en 1993, plusieurs autres instruments ont été déployés comme, plus récemment, le [Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation.](#)



Puisque la violence en ligne touche particulièrement les personnes élues, divers outils ont été développés pour lutter contre le cyberharcèlement dont la *Loi visant à protéger les élus municipaux* qui renforce la sécurité des élus face au harcèlement et à l'intimidation ainsi qu'un [Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité](#).

Le Secrétariat à la condition féminine du Québec a également financé la campagne de sensibilisation [#StopLesCyberviolences](#). Elle vise à conscientiser la population québécoise à cette problématique et à outiller les victimes et leurs proches.

À l'Assemblée nationale du Québec, le Comité zéro harcèlement, composé de députés de tous les partis politiques représentés dont je suis moi-même membre, a élaboré la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité,



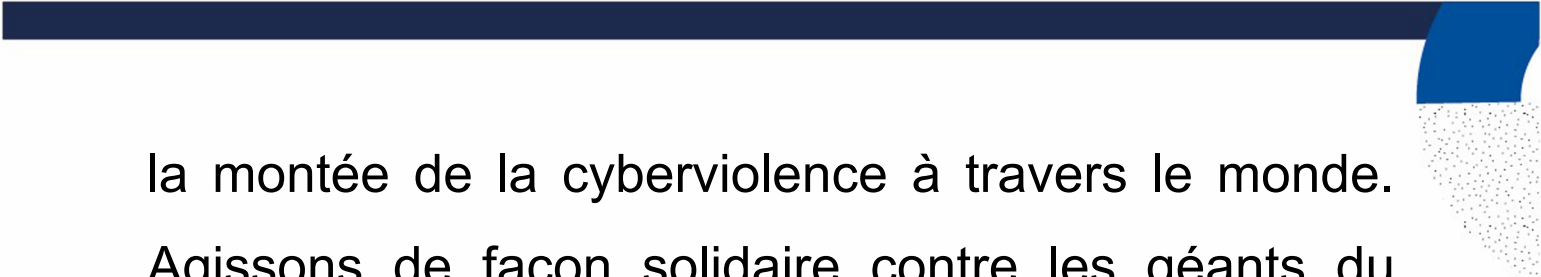
de conflit et de harcèlement psychologique et sexuel au travail. Le Comité a également créé un poste de commissaire au respect chargé de traiter ces situations.

Comme vous le savez, la prévention et l'éducation ont un rôle clé à jouer afin de lutter contre les violences. C'est pourquoi je vous recommande de visionner un documentaire sur la cyberviolence réalisé par deux Québécoises, intitulé « Je vous salue salope : la misogynie au temps du numérique ». Il présente l'histoire percutante de quatre femmes victimes de cyberviolences extrêmes dont Madame Laura Boldrini, ancienne présidente du parlement italien.

[Conclusion]

Devant la gravité des cyberviolences genrées, dont l'ampleur semble parfois nous dépasser, il est impératif de ne pas baisser les bras.

L'ensemble des mesures que je viens de présenter nous montre au moins une chose : en agissant sur tous les fronts, en multipliant les initiatives à tous les niveaux, le vernis d'impunité dont peuvent se parer ceux qui agissent derrière leurs écrans commence à craquer. J'en appelle donc dans un premier temps à l'espoir, que je sais être porté par celles qui sont ici aujourd'hui : l'espoir que de la volonté collective naît le changement. J'appelle également à l'action face à



la montée de la cyberviolence à travers le monde.
Agissons de façon solidaire contre les géants du
Web afin d'éradiquer ce fléau et protéger les
femmes.

Merci et au plaisir d'échanger avec vous!



**Notre
maison
citoyenne**

assnat.qc.ca



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**